

Mobilité : Anne Hidalgo signe un accord avec les entreprises de deux-roues partagés

Mercredi 27 juin à 8h45, Hôtel de Ville (4e)

Mercredi, Anne Hidalgo tiendra une conférence de presse avec les entreprises qui proposent des solutions de deux-roues partagés : vélos, scooters électriques ou encore trottinettes électriques. Elles signeront un accord pour développer ces services dans la capitale tout en les encadrant, avec des engagements concrets de qualité et de régulation.

La mobilité connaît actuellement une véritable révolution, avec l'arrivée chaque jour de nouveaux services pour les Parisiens et les Franciliens, en phase avec leurs attentes et leurs usages, et en complément de ceux qui avaient été déployés ces dix dernières années.

L'essor de la pratique du deux-roues – vélos, scooters électriques, trottinettes électriques – est une très belle opportunité de faciliter les déplacements de chacun tout en améliorant la qualité de l'air dans la capitale.

C'est dans cet esprit qu'Anne Hidalgo et son équipe ont bâti ces derniers mois un accord avec les entreprises qui proposent des solutions de deux-roues partagés, qui va permettre de développer ces services localement tout en les encadrant..

Cet accord, qui vous sera présenté mercredi lors d'une conférence de presse, comporte une série d'engagements que les professionnels du secteur devront respecter, en termes de qualité de service, de performance et de partage responsable de l'espace public.

La conférence de presse sera suivie de la signature officielle de l'accord par la Maire de Paris et les entreprises concernées.

Personnalités présentes :

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
- Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux transports, à la voirie, aux déplacements et à l'espace public

Date et lieu :

Mercredi 27 juin à 8h45, Hôtel de Ville (4e)